

De : Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca [mailto:Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca]

Envoyé : 4 février 2013 09:50

À : 8reserves-abitibi-temiscamingue

Cc : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : DQ12.5_DQ12 Question 16

Référence : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

Questions complémentaires du 29 janvier 2013 (DQ12, n^{os} 12 à 19)

Bonjour Madame Harvey,

Voici, dans le texte ci-dessous ainsi qu'en pièce jointe, la réponse du MRN à la question 16.

Question 16

Dans les documents déposés par votre ministère en ce qui concerne la délimitation des unités d'aménagement forestier (UAF) en Abitibi-Témiscamingue et en Outaouais (DB8 et DB20), il semble y avoir un espace non inclus dans aucune unité à la frontière entre le Témiscamingue et l'Outaouais (entre les UAF 081-52/081-51 et 073-520/071-52). De plus, l'information présentée au document intitulé *Unités d'Aménagement-Région de l'Outaouais* (DB20) ne correspond pas à ce qui est présenté sur le site internet du ministère (www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/region-07.pdf).

Veuillez expliciter cette différence.

Réponse du MRN :

Les UAF sont définies comme étant des territoires publics qui servent de référence pour le calcul des possibilités forestières à rendement soutenu. Lorsqu'une nouvelle aire protégée est décrétée, la superficie de l'UAF est réduite en conséquence de même que sa représentation cartographique. La carte www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/region-07.pdf se retrouve sur une page du ministère datant de 2005 <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-delimitation.jsp> et est effectivement datée du 14 avril 2003, soit avant la création du réseau actuel des aires protégées.

Les cartes à jour se retrouvent sur le site du MRN à : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-CAAF-uaf.jsp> et la carte des UAF de l'Outaouais http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/CAAF-pdf/carte/uaf_pgaf_07.pdf, indique en vert les superficies couvertes par le réseau des aires protégées. La carte DB20 devrait être remplacée par cette carte (copie PDF ci-jointe), pour éviter toute confusion.

Claire Firlotte

Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue

Ministère des Ressources naturelles

70 avenue Québec

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

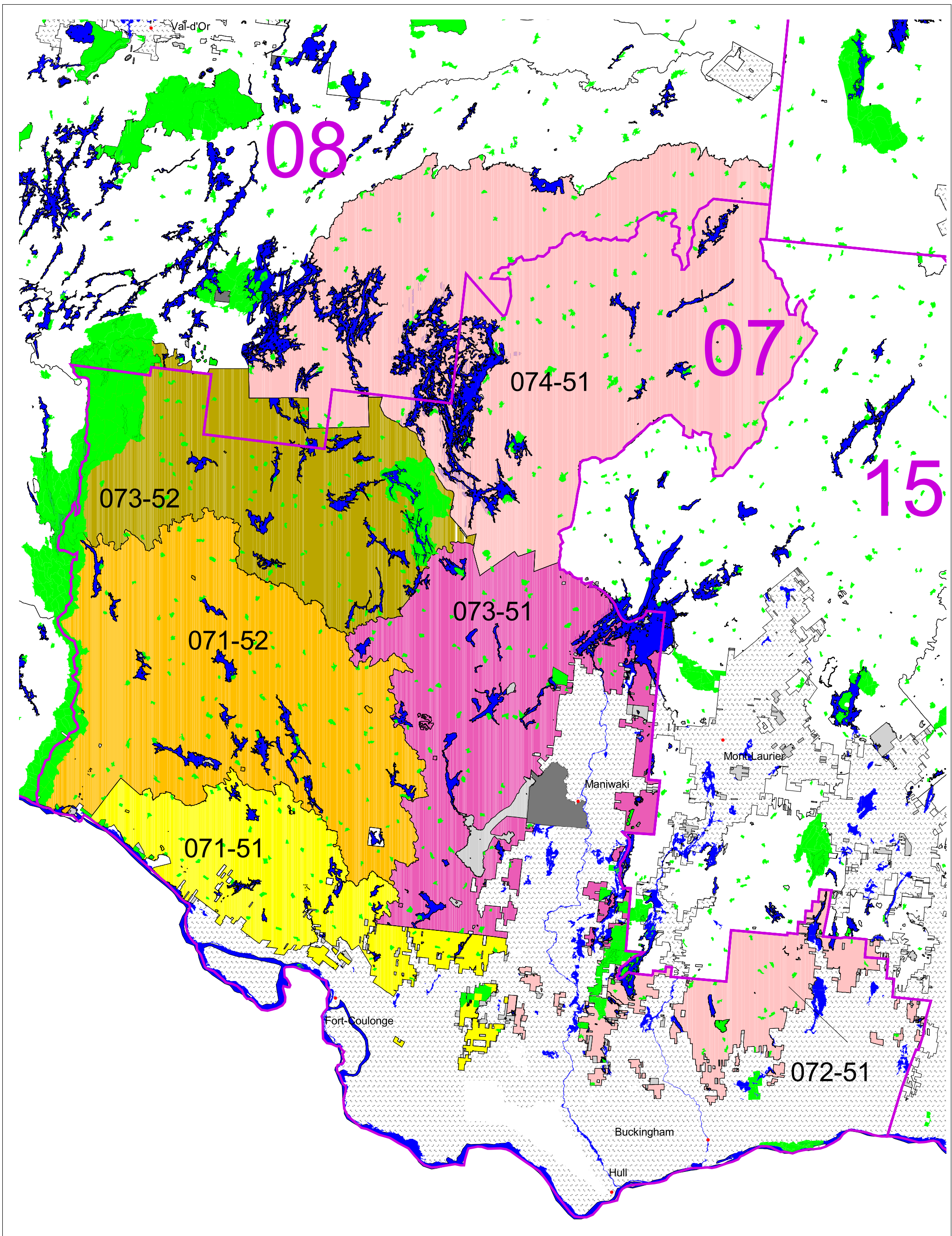
Tél: 819 763-3388 poste 263

Télééc.: 819 763-3216

Courriel: claire.firlotte@mrfn.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.

Unités d'aménagement (UA) Région de l'Outaouais (07)



- UNITÉ D'AMÉNAGEMENT (UA)
- TERRITOIRE AUTOCHTONE
- AIRE PROTÉGÉE
- HYDROGRAPHIE
- RÉSERVE FORESTIÈRE
- PROPRIÉTÉ PRIVÉE

- 111-53 NUMÉRO D'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT
- RÉGION ADMINISTRATIVE
- 11 NUMÉRO DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE
- LIMITE NORDIQUE
- LOCALITÉ

9 0 9 18 Kilomètres

1 / 960 000

PROJECTION CARTOGRAPHIQUE
Conique conforme de Lambert



RÉALISATION
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de la gestion des stocks ligneux
Christian Bédard, technicien en foresterie
Québec, 2010-07-16
Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
Copyright Gouvernement du Québec